

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2035

11 août 2015

SOMMAIRE

AGU S.à r.l.	97641	Pentair Technical Products S.à r.l.	97637
Allianz Global Investors Fund IX	97642	Seefco S.à r.l.	97638
Almasa S.A.	97641	Signode Industrial Group Lux S.A.	97634
ALM Luxembourg Capital S.à r.l.	97643	SN Holdings S.à r.l.	97634
Altaire S.A.	97679	SOF-10 Resi Holdco S.à r.l.	97634
Assay Real Estate S.à r.l.	97640	Steinkaulen S.à r.l.	97638
AstenJohnson Czech Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	97649	Superior Real Estate S.A.	97642
Aster Property S.A.	97639	Swedish Match Treasury Lux S.à r.l.	97637
Atollen S.à r.l.	97680	SWM South	97637
Atollen S.à r.l.	97638	Tanin Export S.A.	97642
BankMed Cedar Funds	97641	TOLEDO INVESTMENT S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	97634
BankMed Cedar Funds	97640	Treetime S.à r.l.	97635
Banque de Commerce et de Placements S.A.	97640	TS Elisenhof S.à r.l.	97642
Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l.	97637	UBS Luxembourg Financial Group AG	97635
Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l.	97638	UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l. ...	97634
BELLATRIX Asset Management S.A.	97640	Vahina	97636
BFG Trade Receivable Sàrl	97656	Vanako S.à r.l.	97639
Carlo Invest S.A. SPF	97639	Viana Ventures S.à r.l.	97636
Colin&Cie. Luxembourg S.A.	97641	VI S.à r.l.	97635
Dominium Dortmund S.A.	97680	VM S.à r.l.	97636
HIP Copper S.à r.l.	97665	Wellington S.A.	97635
Lu.Pi.	97679	WH Student Accommodation Holdco S.à r.l.	97647
Pentair International Sàrl	97637	Witralux S.à r.l.	97635
		Wood International Holding S.A.	97636

Signode Industrial Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 185.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087498/9.
(150099901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

SN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 197.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.
Référence de publication: 2015088453/10.
(150100502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

SOF-10 Resi Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 196.482.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 11 juin 2015.
Référence de publication: 2015088456/10.
(150101141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

TOLEDO INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2015.
Référence de publication: 2015087597/11.
(150099391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.396.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2015.
UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.
Johannes L. de Zwart
Gérant
Référence de publication: 2015089962/14.
(150102051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Treetime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 32A, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 34.880.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089947/9.
(150102740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Wellington S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 115.713.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2015.
Référence de publication: 2015089976/10.
(150102265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Witralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.654.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 12/06/2015.
Référence de publication: 2015089977/10.
(150102180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 131.218.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2015.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire
Référence de publication: 2015089972/12.
(150102608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

UBS Luxembourg Financial Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.852.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 mai 2015

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 26 mai 2015 que:
Les mandats des administrateurs ainsi que celui du réviseur d'entreprises agréé ont été reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015089955/13.
(150102069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.160.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015089978/10.

(150102412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Viana Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 108.974.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015089964/11.

(150102768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

VM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015089973/12.

(150102609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 9 juin 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015089967/21.

(150102390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Swedish Match Treasury Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 175.024.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087513/9.
(150099398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**Pentair Technical Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pentair International Sàrl).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089109/10.
(150101979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

SWM South, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 191.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 10 juin 2015.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2015087562/11.
(150099526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 513.742,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Paley
Prénom(s): Christopher John
Né le: 26 juillet 1981
à Manchester (UK)
Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Date de nomination: 8 juin 2015
Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Fail

Gérant

Référence de publication: 2015086956/24.

(150099909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Seefco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4635 Differdange, 17, rue Neuwies.
R.C.S. Luxembourg B 86.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087519/9.
(150099272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Steinkaulen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 127.392.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089214/10.
(150101353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Atollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.445.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015087752/11.
(150100536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 513.742,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 131.368.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Wassenaar
Prénom(s): Jan Philip
Né le: 13 mars 1965
à Assen (NL)
Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Date de nomination: 8 juin 2015
Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère
Pour la Société
David Fail
Gérant

Référence de publication: 2015086957/24.
(150099909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Aster Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 197.515.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 10 juin 2015

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Laurent WEIS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087746/13.

(150100950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Carlo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 159.708.

Ersetzt die Fassung vom 16.06.15 mit der Referenz L150103051

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. April 2015 hervor dass:

Die Generalversammlung beschliesst, die Mandate des Verwaltungsrates, Frau Vivian HASENCLEVER, Herr Gordon HASENCLEVER und Herr Jan Petter THOMASSEN um 1 Jahr weiter zu verlängern.

Die Mandate enden mit der jährlichen Hauptversammlung die im Jahr 2016 stattfinden wird.

Der Mandat des Verwaltungsrates Herr Karl Andreas Bruun URDSHALS wird nicht mehr verlängert.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2015094154/15.

(150104494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Vanako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.231.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 juin 2015

En date du 9 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Christian REYNTJENS de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de révoquer Monsieur Olivier HAMOU de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Andrew REID, né le 16 mai 1972, à Glasgow, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Andrew REID, gérant A

- Monsieur Christophe AURAND, gérant A

- Monsieur John J. FOSINA, gérant A

- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B

- Madame Sonia BALDAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Vanako S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015089261/25.

(150101305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

BELLATRIX Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 avril 2015.

Référence de publication: 2015089403/10.

(150102258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Assay Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 188.804.

Extrait de décision du gérant-unique en date du 1^{er} juin 2015

- de transférer le siège social au 60 Grand Rue L-1660 Luxembourg.

Stéphane Varenard de Billy

Gérant unique

Référence de publication: 2015089386/12.

(150102029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Banque de Commerce et de Placements S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 19.279.

La direction de la Banque de Commerce et de Placements, Succursale de Luxembourg a radié Monsieur Claus Froekjaer Lorendsen comme Vice-Président avec le pouvoir de signature collective à deux en qualité de représentant permanent pour l'activité de la succursale, avec l'effet du 12 juin 2015.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Banque de Commerce et de Placements S.A.

Succursale de Luxembourg

Philippe Hermans / Jörg Rosar

Directeur Général de la Succursale / Deputy Branch Manager

Référence de publication: 2015089402/15.

(150102031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

BankMed Cedar Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 1^{er} juin 2015

En date du 1^{er} juin 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Adel Chekir, de Monsieur Stanislas de Hauss Boncza et de Monsieur Osama Qirreh en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BankMed Cedar Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015089401/17.

(150102745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

AGU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.017.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 701 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089351/9.

(150102374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

BankMed Cedar Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BankMed Cedar Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015089400/11.

(150102078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Colin&Cie. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 16, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.647.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 01. Juni 2015

Die Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft hat beschlossen, Herrn Thomas Warnecke als Vorsitzenden des Verwaltungsrates, sowie Herrn Björn Recher und Herrn Jost Rodewald als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, welche über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr entscheidet, wiederzuwählen.

Référence de publication: 2015089425/12.

(150102887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Almasa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.210.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 29 mai 2015

1. La société ATALUX, Administrateur, ne souhaite pas se représenter;
2. Les mandats d'Administrateurs de M. Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen et de Mme Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal sont reconduits pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021;
3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de FISCOGES, société à responsabilité limitée, avec siège sociale à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-174051 est reconduit pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2021; assemblée délibérant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020.
4. M. Pascal De Graeve, employé, demeurant professionnellement 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2021;

Luxembourg, le 29 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ALMASA S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015089370/22.

(150102910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Tanin Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 75.722.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015088497/9.
(150101079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Superior Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 11 juin 2015.
Référence de publication: 2015088474/10.
(150101043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.171.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.940.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 10 juin 2015.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature
Référence de publication: 2015088520/17.
(150100314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber des Allianz Global Investors Fund IX vom 9. Juni 2015

In der Jahreshauptversammlung vom 9. Juni 2015 haben die Anteilhaber einstimmig u.a. folgende Beschlüsse gefasst:
- Wiederwahl von Herrn Dr Kai Wallbaum, Herrn Mathias Müller sowie Herrn Markus Breidbach als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2016.
- Wiederwahl von KPMG Luxembourg S.à.r.l. als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft in 2016.

Senningerberg, den 9 Juni 2015.
Für die Richtigkeit des Auszuges
Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch
Ivonne Zunker / Oliver Eis
Référence de publication: 2015088653/18.
(150101524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

ALM Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.614.

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of June,

Before Us, Me Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of ALM Luxembourg Capital S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered seat at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (the “Company”), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the “Register”) under number B 149614, incorporated on 3 December 2009 pursuant to a deed drawn up by Me Blanche Mourtrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 24 December 2009, number 2514, page 120627. The articles of association of the Company (as amended from time to time, including pursuant to the present deed, the “Articles”) have been amended for the last time on 31 March 2010 by Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial dated 12 May 2010, number 1004, page 48173.

THERE APPEARED

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered seat at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Register under number B 149616 (the “Sole Shareholder”),

Hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétane, by virtue of a power of attorney given on 28 May 2015.

The power of attorney, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to remove any reference to Class C Managers in article 7.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (a) to delete current article 7.2 and subsequently amend article 7 and article 8 of the Articles, in order to reflect the fact that (i) at any time, if one or more managers are resident of the same country which is not Luxembourg (an “Outside Country”), the number of Luxembourg resident managers shall at all times be higher than the number of the managers resident of the Outside Country and (ii) that the quorum necessary for the holding of the board shall reflect the same, it being understood that the presence of at least one Class A Manager and one Class B Manager is a necessary requirement for the board to be quorate and validly held and (b) to amend article 8.2 (ii) of the Articles to provide for a 24-hour notice before any board meeting, except in case of emergency.

The new article 7 shall henceforth read as follows:

“ 7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (hereafter Class A Manager), and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. At any time, if one (1) or more managers are resident of the same country which is not Luxembourg (hereafter an Outside Country), the number of Luxembourg resident managers shall at all times be higher than the number of the managers resident of the Outside Country.

7.3. The Board may choose from among its members a chairman. The manager that will act as chairman for a meeting of the Board will be resident for tax purposes in the Grand Duchy of Luxembourg at all times.

7.4. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.”

The new articles 8.1 and 8.2 shall henceforth read as follows:

“ 8.1. Powers of the board of managers.

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure.

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and includes at least one (1) Class A Manager or his duly appointed attorney and one (1) Class B Manager or his duly appointed attorney provided that the number of Luxembourg resident managers present or represented shall at all times at any board meeting be higher than the number of managers present or represented of an Outside Country. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that such majority includes the vote of at least one (1) Class A Manager or his duly appointed attorney. In case of tie of votes, the chairman will have a decisive vote. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 8.3 (i) (ii) and (iii) of the Articles and to replace it with following wording:

“ 8.3. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that ALM Luxembourg Services S.à r.l. be removed from its mandate of Class B Manager of the Company with effect as of the date of the present resolutions.

The Sole Shareholder resolves to grant a discharge to ALM Luxembourg Services S.à r.l. in respect of the performance of its duties as a manager of the Company, up to the date of the present resolutions. Such discharge shall be confirmed during the next shareholder's meeting approving the annual accounts of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons to the board of managers of the Company, all for an undetermined duration with effect from the date of these resolutions:

- Ms. Anna Alexandrovna Machkevitch, born on July 12, 1982 in Bishkek (formerly Frunze), Kyrgyzstan, having her address at Apartment 159 Moore House, 2 Gatliff Road, London SW1W 8DU, United Kingdom, as Class A Manager of the Company; and

- Mrs. Nathalie Canzerini, born on 23 January 1979 in Saint Mard, Belgium, having her professional address at 22, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that Mr. Thomas Heymans, currently appointed as Class C Manager of the Company, be appointed as Class B Manager of the Company as from the date of these resolutions.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves that it be noted that, following the removal and appointments referred to in the above resolutions, the board of managers of the Company is constituted as follows with effect as of the date of the present resolutions:

- Mr. Alexander Machkevitch, Class A Manager;

- Ms. Anna Alexandrovna Machkevitch, Class A Manager;

- Mrs. Nathalie Canzerini, Class B Manager; and
- Mr. Thomas Heymans, Class B Manager.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'année deux mille quinze, le cinquième jour du mois de juin,

Devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de ALM Luxembourg Capital S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (le "Registre") sous le numéro B 149614, constituée le 3 décembre 2009 par un acte de Me Blanche Mourtrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 24 décembre 2009, numéro 2514, page 120627. Les statuts de la Société (qui seront désignés tels que modifiés, y compris par le présent acte, comme les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2010 par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publiés au Mémorial le 12 mai 2010, numéro 1004, page 48173.

A COMPARU

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 149616 (l'"Associé Unique"),

Ici représenté par Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration signée le 28 mai 2015.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer toute référence aux Gérants de Catégorie C dans l'article 7.1 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

"**7.1.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (ci-après Gérant de Catégorie A) et au moins un (1) gérant de catégorie B (ci-après Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (a) de supprimer l'article 7.2 actuel et de modifier l'article 7 et 8 des Statuts afin de refléter que (i) à tout moment, si un ou plusieurs gérants résidant dans un même pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg (un "Pays Extérieur"), le nombre de gérants résidant au Grand-Duché de Luxembourg devra être supérieur au nombre de gérants résidant dans le Pays Extérieur et (ii) que le quorum nécessaire pour tenir une réunion du conseil devra refléter la même chose, étant entendu que le conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents et (b) de modifier l'article 8.2 (ii) des Statuts afin de prévoir un délai de convocation d'au moins 24 heures avant toute réunion du conseil, sauf en cas d'urgence.

Le nouvel article 7 sera désormais rédigé comme suit:

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (ci-après Gérant de Catégorie A) et au moins un (1) gérant de catégorie B (ci-après Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des associés qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. A tout moment, si un (1) ou plusieurs gérants résidant dans un même pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg (ci-après Pays Extérieur), le nombre de gérants résidant au Grand-Duché de Luxembourg devra être supérieur au nombre de gérants résidant dans le Pays Extérieur.

7.3. Le Conseil peut choisir un président parmi ses membres. Le gérant qui agit en tant que président d'une réunion du Conseil doit être résident pour des raisons fiscales au Grand-Duché de Luxembourg à tout moment.

7.4 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.”

Les nouveaux articles 8.1 et 8.2 seront désormais rédigés comme suit:

“ **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance.**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et comprend au moins un (1) Gérant de Catégorie A ou son représentant dûment nommé et un (1) Gérant de Catégorie B ou son représentant dûment nommé sous réserve que le nombre de gérants présents ou représentés résidant au Grand-Duché de Luxembourg sera à tout moment à toute réunion du Conseil supérieur au nombre de gérants présents ou représentés d'un Pays Extérieur. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que cette majorité inclut la voix d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A ou son représentant dûment nommé. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 8.3 (i) (ii) et (iii) des Statuts et de les remplacer par le texte suivant:

“ **8.3. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été donné par le Conseil, dans les limites d'un tel pouvoir.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide qu'ALM Luxembourg Services S.à r.l. est révoqué de son mandat de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

L'Associé Unique décide d'accorder décharge à ALM Luxembourg Services S.à r.l. pour l'accomplissement de son mandat de gérant de la Société jusqu'à la date des présentes résolutions; laquelle décharge sera confirmée lors de la prochaine assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes au conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée avec effet à la date des présentes résolutions:

- Mme Anna Alexandrovna Machkevitch, née le 12 juillet 1982 à Bishkek (à l'époque Frunze), Kyrgyzstan, ayant son adresse à Apartment 159 Moore House, 2 Gatliff Road, London SW1W 8DU, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de Catégorie A de la Société; et

- Mme Nathalie Canzerini, née le 23 janvier 1979 à Saint Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 22, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que Mr. Thomas Heymans, actuellement nommé en qualité de Gérant de Catégorie C de la Société, est nommé en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet à la date des présentes résolutions.

Septième résolution

L'Associé Unique décide qu'il est à noter que, suite à la révocation et les nominations mentionnées dans les résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit avec effet à la date des présentes résolutions:

- Mr Alexandre Machkevitch, Gérant de Catégorie A;
- Mme Anna Alexandrovna Machkevitch, Gérant de Catégorie A;
- Mme Nathalie Canzerini, Gérant de Catégorie B; et
- Mr Thomas Heymans, Gérant de Catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du représentant de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: EAC/2015/13053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015089365/241.

(150102842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

WH Student Accommodation Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 193.633.

In the year two thousand fifteen, the first of June,

before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. "RH Student Housing Investments Limited", a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malta, and registered with the Maltese Registry of Companies under number C 68534,

2. "V Gamma Limited", a limited liability company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malta, and registered with the Maltese Registry of Companies under number C 68539.

both here represented Mr Henri DA CRUZ, employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of two proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the Shareholders) of "WH Student Accommodation Holdco S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 193.633, incorporated on January 7, 2015 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 440, on February 18, 2015, (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on January 29, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 378, on February 12, 2015.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entirety of the share capital, have requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the following agenda:

Agenda:

1. Change of the financial year of the Company so that such financial year begins on the first of August of each year and ends on the thirty-first of July of the following year, it being understood that the current financial year, which started on 7 January 2015 shall end on 31 July 2015;
2. Amendment to article 16 of the Articles in order to reflect the change of financial year; and
3. Miscellaneous.

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company so that such financial year begins on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of July of the following year.

In light of the above, the Shareholders resolve to amend the article 16 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial Year.** The financial year of the Company starts on the first (1) of August of each year and ends on the thirty-first (31) of the following year."

As a consequence of the foregoing, the Shareholders acknowledge that the current financial year, which started on 7 January 2015, shall end on 31 July 2015; and the subsequent financial year shall begin on 1 August 2015 and end on 31 July 2016.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, The present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. «RH Student Housing Investments Limited», une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte, sous le numéro C 68534,

2. «V Gamma Limited», une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 51, Ta' Xbiex Seafront, Ta' Xbiex XBX 1020, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte, sous le numéro C 68539,

Toutes les deux ici représentées Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de «WH Student Accommodation Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie et constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 193.633, constituée le 7 janvier 2015 suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 440, le 18 février 2015,

(la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg, le 29 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378, le 12 février 2015.

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier août de chaque année et s'achève le trente et un juillet de l'année suivante, étant entendu que l'année sociale en cours, qui a commencé le 7 janvier 2015, s'achèvera au 31 juillet 2015;

2. Modification de l'article 16 des Statuts afin de refléter le changement d'exercice social; et
3. Divers.

Résolution unique

Les Associés décident de changer l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence le premier (1) août de chaque année et s'achève le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante.

Au vu de la décision précédente, les Associés décident de modifier l'article 16 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) août de chaque année et se termine le trente-et-un (31) juillet de l'année suivante. »

En conséquence de ce qui précède, les Associés prennent acte que l'année sociale en cours, qui a commencé le 7 janvier 2015, s'achèvera au 31 juillet 2015; et la nouvelle année sociale prendra effet au 1 août 2015 et s'achèvera au 31 juillet 2016.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille euro (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 juin 2015. Relation GAC/2015/4692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015088562/109.

(150100432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

AstenJohnson Czech Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 197.559.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

AstenJohnson Specialty Holdings, Inc., a company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, United States of America,

here represented by Ms. Carolina KOERNER, avocate, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through their proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed, by those present, by the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares (preferred and common), warrants, options and other equity securities, debt securities, bonds, notes, certificates of deposit, rights or participations in senior or mezzanine or other loans, and in financial instruments, financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables and other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (individually and collectively, "Investments"); to

enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities; and to do all things relating thereto as permitted under Luxembourg laws.

The Company may in addition establish, acquire, manage, develop and dispose of Investments and other assets of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, Investments and other assets, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any Investments or other assets, including without limitation, any assets (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these Investments or the assets; (iii) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements; (iv) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (v) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; (vi) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever; and (vii) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other voting agreements, financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, indemnity agreements, guarantees, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest. The enumeration above is enunciatively and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates as well as classes thereof.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures and provide security in relation thereto. The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or indirectly through subsidiaries or branches or otherwise, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "AstenJohnson Czech Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three-quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers”, each individually a “Manager B”).

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the board, if any, shall have a casting vote.

The Managers will physically attend the Board meetings in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

The Company will be bound towards third parties, by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the joint signature of two managers, or if there are category A and B managers, by the joint signatures of one Manager A and one Manager B.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member, the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

The meetings of the members will be physically held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by

the manager(s) in office or failing him/they by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AstenJohnson Specialty Holdings, Inc., prenamed and have been issued in counterpart for their par value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), together with a share premium of thirty three million six hundred and eighteen thousand five hundred euro (EUR 33,618,500.-) by a contribution in kind consisting of one share, representing 100% of the share capital of AstenJohnson s.r.o., a Czech company with registered office at Prague 4, Bezová 1658, Postal Code 147 14, Czech Republic and with ID No. 271 63 806 (the "Contribution").

The existence and value of the Contribution result from a certificate issued by AstenJohnson Specialty Holdings, Inc., prenamed, and a certificate issued by AstenJohnson s.r.o..

There exist no impediments to the transferability of the Contribution to the Company and valid instructions have been/ will be given to the managers of AstenJohnson s.r.o. to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary in the Czech Republic, to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2015.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed Managers A of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Stephen POLSTON, born in Virginia, United State of America, on 13 February 1959, with professional address at 4399, Corporate Road, Charleston, SC 29405, South Carolina, United State of America; and

- Mr. James Blackmur Mauldin GIBSON, born in Tennessee, United State of America, on 16 February 1965, with professional address at 4399, Corporate Road, Charleston, SC 29405, South Carolina, United State of America.

2) The following person is appointed Manager B of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Marc LIESCH, born in Luxembourg, on 22 July 1954, with professional address at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A COMPARU:

I. AstenJohnson Specialty Holdings, Inc., une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, États-Unis,

ici représentée par Madame Carolina KOERNER, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions (préférentielles et communes), warrants, options et autres titres de capital, titres de dettes, des obligations cotées et non cotées, des droits ou des participations dans des prêts prioritaires ou mezzanine ou dans d'autres prêts, et dans des instruments financiers, des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement, des créances commerciales et autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) (individuellement et collectivement, «Investissements»), de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères; et de faire toutes choses relatives au présent objet permises par les lois luxembourgeoises.

La Société pourra de plus créer, acquérir, administrer, développer et céder des Investissements et tous autres actifs de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous Investissements et autres actifs, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous Investissements ou autres actifs, incluant sans limitation, tous Investissements (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces Investissements ou actifs; (iii) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap; (iv) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (v) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; (vi) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit; et (vii) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres pactes de votation, contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'indemnisation, des garanties, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux, de même que différentes classes de tels instruments.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature et fournir les sécurités y relatives.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit indirectement à travers des filiales ou succursales ou d'une autre manière, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «AstenJohnson Czech Holdings (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les "Gérants A", chacun individuellement un "Gérant A") et des gérants de la catégorie B (les "Gérants B", chacun individuellement un "Gérant B").

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Les gérants assisteront physiquement aux réunions du Conseil au Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou, s'il y a des gérants de la catégorie A et B, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les réunions des associés se tiendront physiquement au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute modification aux statuts sera décidée par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et libération

Tous les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par AstenJohnson Specialty Holdings, Inc., préqualifiée, et ont été émises en contrepartie de leur valeur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ensemble avec une prime d'émission de trente-trois-millions six cent dix-huit mille cinq cents euros (EUR 33.618.500,-) par une contribution en nature d'une part sociale, représentant 100% du capital social de AstenJohnson s.r.o., une société tchèque avec siège social à Prague 4, Bezová 1658, code postal 147 14, République Tchèque et numéro d'identification 271 63 806 (la «Contribution»).

L'existence et la valeur de la Contribution résulte d'un certificat émis par AstenJohnson Specialty Holdings, Inc., préqualifiée, et d'un certificat émis par AstenJohnson s.r.o.

Il n'existe aucun empêchement à la transmission de la Contribution à la Société et des instructions valides ont été/seront donnés aux gérants de AstenJohnson s.r.o. afin d'entreprendre toutes les notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires en République Tchèque afin d'exécuter le transfert valable de la Contribution à la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stephen POLSTON, né à Virginia, États-Unis, le 13 février 1959, avec adresse professionnelle au 4399, Corporate Road, Charleston, SC 29405, South Carolina, États-Unis; et

- Monsieur James Blackmur Mauldin GIBSON, né à Tennessee, États-Unis, le 16 février 1956, avec adresse professionnelle au 4399, Corporate Road, Charleston, SC 29405, South Carolina, États-Unis.

2) Est nommé Gérant B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc LIESCH, né au Luxembourg, le 22 juillet 1954, avec adresse professionnelle au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KOERNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juin 2015. 2LAC/2015/12767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088663/368.

(150101302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

BFG Trade Receivable Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 197.573.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Nuova Mokas S.à r.l.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 185086,

duly represented by its sole manager Mr. Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, born in Montebelluna (Italy), on March 22, 1981, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on May 12, 2015; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BFG Trade Receivable Sàrl" (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

Art. 2. The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may open one or several compartments in accordance with article 10 of these articles of association.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or

indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg- City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital “Shares - Compartments”

Art. 5. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. The board of managers of the Company may create one or more compartments within the Company (the “Compartment” or the “Compartments”). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of its assets and liabilities. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between partners and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of partners and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such partners and creditors. Creditors and partners of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the partners or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all partners or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the board of managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, in Luxembourg. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. In case the Company has more than twenty-five (25) partners, an annual general meeting of partners must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the

notice of such meeting. The annual general meeting of partners must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's annual accounts.

Art. 21. The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The holders of shares of the Company relating to the other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such general meetings.

Unless otherwise provided herein, the provisions of articles 17 to 19 (Decisions of the sole partner -Collective decisions of the partners) shall apply mutatis mutandis to such meetings.

E. Auditors - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of managers and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 23. The Company's year begin on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 24. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year, a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus and dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the securities issued in each Compartment.

The partner(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice. The eventual excess of the total of the credits on the total of the debits on each of these accounts shall be distributed as dividends to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation law.

Art. 25. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the partners in accordance with the Securitisation law. Payments of distributions shall be made to the partners at their addresses in the register of partners. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

The managers may decide to pay interim dividends to the shares of a specific Compartment on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution in this Compartment, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits deriving from the associated Compartment since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Companies Law or by these articles of association.

The general meeting of partners may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Without prejudice to the provisions contained in article 10 (Compartments), and subject to the authorisation of the partners in a partners' meeting which may be required when the articles of association of the Company are to be modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its securities redeemed by a decision of the board of managers of the Company.

Art. 27. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 28. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The articles of association of the Company thus having been established, the one hundred and twenty five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company “Nuova Moka S.à r.l.”, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

I) The number of managers is set at one (1).

II) Mr. Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, born in Montebelluna (Italy), on March 22, 1981, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, is appointed as manager until the annual meeting of shareholders to be held in 2020.

III) Pursuant to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders hereby authorizes the board of managers to delegate the daily management of the company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of managers.

IV) The registered office of the company is established at 100A, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Nuova Moka S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L- 1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185.086,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerk de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 12 mai 2015; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination “BFG Trade Receivable Sàrl” (ci-après la “Société”) qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la “Loi sur la Titrisation”) et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la “Loi sur les Sociétés”) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra ouvrir un ou plusieurs compartiments conformément à l'article 10 des présents statuts.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales - Compartiments

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euros), représentée par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Le conseil de gérance de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le “Compartiment” ou les “Compartiments”). Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment

ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou l'intérêt est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories de parts.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs

seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre endroit qui peut être spécifiée dans l'avis de convocation. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes annuels de la Société.

Art. 21. Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.

Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer, mais ne pourront pas voter à ces assemblées générales.

Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, les dispositions des articles 17 à 19 (Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés) s'appliqueront mutatis mutandis à ces assemblées.

E. Auditeurs - Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil de gérance et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux titres émis dans chaque Compartiment.

Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante. L'éventuel surplus résultant du total du solde créditeur sur le solde débiteur

sur chacun de ces comptes sera distribué comme dividendes aux parts du Compartiment correspondant, conformément à la Loi sur la Titrisation.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social.

Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux associés conformément à la Loi sur la Titrisation. Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant dans le registre des associés. Les distributions seront payées dans la devise et aux moment et lieu que le conseil de gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

Les gérants pourront décider de la distribution d'acomptes sur dividendes aux actions d'un Compartiment déterminé, sur base d'un bilan préparé par les gérants et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution dans ce Compartiment, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra excéder les profits réalisés découlant de ce Compartiment correspondant depuis la fin de la dernière année fiscale, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des montants à attribuer à une réserve qui sera constituée par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts.

L'assemblée générale des associés pourra décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'article 10 (Compartiments), et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des statuts de la Société si ces derniers doivent faire l'objet d'une modification, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses valeurs mobilières pourront être rachetées par une décision du conseil de gérance de la Société.

Art. 27. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "Nuova Mokas S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

I) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

II) Monsieur Paolo BETTIOL, dirigeant de sociétés, né à Montebelluna (Italie), le 22 mars 1981, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon, est nommé gérant, son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

III) Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des associés autorise le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

IV) Le siège social de la société est établi au 100A, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

97665

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juin 2015. 2LAC/2015/12773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088729/487.

(150101845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

HIP Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.512.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first day of June.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Helios Investors III, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Register of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HIP Copper S.à r.l." (the Company). The Company is a private company limited by shares (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary

measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand States Dollars (USD 20,000.-), represented by:

(a) two thousand (2,000) class A shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class A Shares);

(b) two thousand (2,000) class B shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class B Shares);

(c) two thousand (2,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class C Shares);

(d) two thousand (2,000) class D shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class D Shares);

(e) two thousand (2,000) class E shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class E Shares);

(f) two thousand (2,000) class F shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class F Shares);

(g) two thousand (2,000) class G shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class G Shares);

(h) two thousand (2,000) class H shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class H Shares);

(i) two thousand (2,000) class I shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class I Shares); and

(j) two thousand (2,000) class J shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the B-J Shares, each being a B-J Share.

5.2. A share unit shall consist of one (1) Share from each class of B-J Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.5. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art.5.4), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.6. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.8. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. Subject to Article 6.7, the shares are freely transferable between shareholders.

6.5. Subject to Article 6.7, when the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. Subject to Article 6.7, when the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. Any B-J Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other B-J Shares held by that Holder. In addition, B-J Shares may only be transferred together with that shareholders pro rata holding of Class A Shares. Any transfer of Shares other than in accordance with this clause 6.7 shall be void.

6.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.9. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.10. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the

meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
- (v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) An amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(iv) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(v) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vi) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(vii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point four per cent (0.4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then

(viii) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(ix) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(x) Subject to (xi) below, an amount equal to nought point fifty five per cent (0.55%) of the nominal value of each Class J Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

VIII. General provisions

Art. 18. General.

18.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

<p>Available Amount in relation to each class of redeemable shares</p>	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount</p> <p>NP= net profits (including carried forward profits)</p> <p>P= any freely distributable reserves</p> <p>CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled</p> <p>L= losses (including carried forward losses)</p> <p>LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
<p>Interim Accounts</p>	<p>means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.</p>
<p>Interim Account Date</p>	<p>means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.</p>

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

Helios Investors III, L.P., represented as stated above, subscribes for all the [two thousand (2,000) Class A Shares, all the two thousand (2,000) Class B Shares, all the two thousand (2,000) Class C Shares, all the two thousand (2,000) Class D Shares, all the two thousand (2,000) Class E Shares, all the two thousand (2,000) Class F Shares, all the two thousand (2,000) Class G Shares, all the two thousand (2,000) Class H Shares, all the two thousand (2,000) Class I Shares and all the two thousand (2,000) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States Dollars.

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolution of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an undefined period:
 - Paul Cunningham, business man, born in Macclesfield, United Kingdom, on January 12, 1965, with its professional address at 2nd floor, 12 Charles II Street, St. James's, London SW1Y 4QU, U.K.; and
 - Rupeen Khagram, business man, born in Nakuru, Kenya, on September 20, 1975, with its professional address at 2nd floor, 12 Charles II Street, St. James's, London SW1Y 4QU, U.K.
2. The following are appointed as class B managers of the Company for an undefined period:
 - Julia Vogelweith, born in Strasbourg, France, on May 25, 1978, with her professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Wilhelmus Petrus Jongman, born in Assen, the Netherlands, on July 10, 1972, with his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Grevenmacher, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour de juin.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte,

A COMPARU:

Helios Investors III, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership) constituée en vertu des lois des Iles Caïmans, dont le siège social est située au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY 1-1104 Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Commandite Exemptées des Iles Caïmans (Registrar of Exempted Limited Partnerships) (l'Associé Unique),

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "HIP Copper S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale), agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par:

(a) deux mille (2.000) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);

(b) deux mille (2.000) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

(c) deux mille (2.000) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C);

(d) deux mille (2.000) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D);

(e) deux mille (2.000) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe E);

(f) deux mille (2.000) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe F);

(g) deux mille (2.000) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe G);

(h) deux mille (2.000) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe H);

(i) deux mille (2.000) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et

(j) deux mille (2.000) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe J).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.

Les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales B-J, chacune une Part Sociale B-J.

5.2. Une unité de parts se compose d'une (1) Part de chaque classe de Parts Sociales B-J détenue par le même détenteur (une Unité de Parts).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.5. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.6. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.7. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible

de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.8. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'article 15.

6.2. La prime d'émission contribuée par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite dans toute classe de Parts Sociales.

6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur par part sociale.

6.4. Sous réserve de l'article 6.7, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Sous réserve de l'article 6.7, lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Sous réserve de l'article 6.7, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Les Parts Sociales B-J ne peuvent être cédées qu'en tant qu'Unité de Parts, c'est-à-dire, avec un nombre égal de toutes les autres Parts Sociales B-J détenues par ce détenteur. De plus, les Parts Sociales B-J ne peuvent être transférées qu'avec un nombre prorata de Parts Sociales de Classe A détenues par cet associé. Toute cession de Parts Sociales réalisé non conformément au présent article 6.7 sera considéré comme nulle.

6.8. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Part Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.

6.9. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.10. En plus des dispositions du présent article 6, toute cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions d'un pacte d'associés (le cas échéant) qui serait conclu entre les associés dans le temps.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées

dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité détaillées ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices et des distributions sur les Parts Sociales.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire; et

(v) en tenant compte des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distribution

Art. 16. Distribution en cascade.

16.1. En cas de distribution sur Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant équivalent à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe J; puis

(xi) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe J, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

16.2. Tout montant de distribution sur toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre de manière générale le même résultat économique que les règles de distribution définies dans l'article 16.

VIII. Dispositions générales

Art. 18. Général.

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

IX. Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) les pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou, selon l'avis raisonnable du Conseil, réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Où AA= Montant Disponible NP= bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés) P= réserves librement distribuables CR= le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler L= pertes (y compris les pertes reportées) LR= toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Helios Investors III, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe B, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe C, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe D, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe E, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe F, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe G, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe H, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe I, aux deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Paul Cunningham, homme d'affaires, né le 12 janvier 1965 à Macclesfield, Royaume-Unis, de résidence professionnelle au 2e étage, 12 Charles II Street, St. James's, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Unis; et
 - Rupeen Khagram, homme d'affaires, né le 20 septembre 1975 à Nakuru, Kenya, de résidence professionnelle au 2e étage, 12 Charles II Street, St. James's, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Unis.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Julia Vogelweith, née le 25 mai 1978 à Strasbourg, France, de résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Wilhelmus Petrus Jongman, né le 10 juillet 1972 à Assen aux Pays-Bas, de résidence professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Grevenmacher, à la date mentionnée qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 juin 2015. Relation: GAC/2015/4651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088046/762.

(150100245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Altaire S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

ALTAIRE S.A.

Référence de publication: 2015094081/15.

(150104222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Lu.Pi., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 192.124.

Cessions de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 6 avril 2015, Monsieur Pierangelo POVEROMO, administrateur de sociétés, demeurant à L-3938 Mondercange, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée LU.PI., à Monsieur Luc POVEROMO, demeurant L-3938 Mondercange, 34, rue Neuve.

En vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 6 avril 2015, Monsieur Pierangelo POVEROMO, administrateur de sociétés, demeurant à L-3938 Mondercange, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée LU.PI., à Madame Caterina LUCHETTI, demeurant L-4237 Esch-sur-Alzette, 13, rue Karl Marx.

En vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 6 avril 2015, Monsieur Pierangelo POVEROMO, administrateur de sociétés, demeurant à L-3938 Mondercange, a cédé cent (100) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée LU.PI., à Mademoiselle Viviana POVEROMO, demeurant L-4237 Esch-sur-Alzette, 13, rue Karl Marx.

En vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 6 avril 2015, Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée LU.PI., à Monsieur Alessio DAL ZOTTO, demeurant L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers.

En vertu d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 6 avril 2015, Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société à responsabilité limitée LU.PI., à Mademoiselle Flavia DAL ZOTTO, demeurant L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers.

Répartition du capital social

A la suite des cessions de parts sociales précitées, le capital social de la société à responsabilité limitée LU.PI., fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12 500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, est attribué ainsi qu'il suit:

1) Monsieur Pierangelo POVEROMO, L-3938 Mondercange, 34, rue Neuve cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Luc POVEROMO, L-3938 Mondercange, 34, rue Neuve cinquante parts sociales	50
3) Madame Caterina LUCHETTI L-4237 Esch-sur-Alzette, 13, rue Karl Marx cinquante parts sociales	50
4) Mademoiselle Viviana POVEROMO L-4237 Esch-sur-Alzette, 13, rue Karl Marx cent parts sociales	100
5) Monsieur Luciano DAL ZOTTO L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers cent cinquante parts sociales	150
6) Monsieur Alessio DAL ZOTTO L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers cinquante parts sociales	50
7) Mademoiselle Flavia DAL ZOTTO L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Avis certifié conforme

LU.PI.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015088175/57.

(150100801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Dominium Dortmund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 132.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dominium Dortmund S.A.

Référence de publication: 2015087893/10.

(150100130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Atollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.445.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015087750/11.

(150100534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.